



**Procès-Verbal du Bureau Communautaire
Du 05 Novembre 2024**

.....

Présents : BRUNEEL Christian, CHARTON Jean-Jacques, CUBY Tanguy, FAIVRE Liliane, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, RICHARD Jean, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, PIRAZZI Philippe

Absents :

Ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : BRUNEEL Christian

.....

Vu la délibération du 17 Septembre 2024 du conseil communautaire donnant délégation au bureau communautaire

1. **Admission en non valeur**

L'admission en non-valeur des impayés figurant sur l'état des restes à recouvrer est décidé par la collectivité en fonction des diligences effectuées par le comptable public.

Sur l'état des restes en date du 04 octobre 2024 examiné par la présidente le 04 novembre 2024 figure 5 factures impayées de 2015, 2016 et 2019 pour un total de 168.25 € concernant des restes à recouvrer sur des factures de l'école de musique. Des actions contentieuses vis-à-vis des usagers ont été engagées. Cette situation d'irrecouvrabilité doit être constatée par l'assemblée.

Il est donc proposé d'admettre en non-valeur le montant de ces impayés. soit la somme de 168.25€ et d'inscrire les crédits au budget 2024 en dépense de fonctionnement au compte 6542.

→**Vote** : à l'unanimité

2. **Avenant Côté Cour**

Madame La Présidente rappelle à l'assemblée le fonctionnement de côté cour, scène conventionnée jeune public Bourgogne Franche-Comté, qui propose des représentations de spectacles de qualité et de proximité.

Afin de faire bénéficier de ces spectacles aux enfants scolarisés du territoire, tous cycles confondus, il convient de signer un avenant de convention d'un an avec côté cour, fixant les modalités de fonctionnement ainsi que le coût annuel de 10 € par enfant pour environ 329 enfants.

La présidente précise que le financement sera affecté au budget 2025 mais que la diffusion des spectacles sera étendue d'Octobre 2024 à fin juin 2025.

→**Vote** : unanimité

3. Convention de partenariat Campagne Hiver 2024/2025

Madame la Présidente explique à l'assemblée que le CDT (Comité Départemental du Tourisme) propose pour l'hiver 2024/2025 de mener les actions suivantes :

- 1) Réalisation d'une action phare sur le marché de proximité : Rhône Alpes (Campagne d'affichage avec JC Decaux),
- 2) Réalisation d'une campagne digitale (Facebook),
- 3) Dispositif complété par un plan de communication Média (Radio, magazine, encarts presse)

Pour réaliser ce projet, il convient de signer une convention de partenariat avec le CDT et de participer financièrement à hauteur de 1000 €,

→Vote : à l'unanimité

4. Provisions Créances Impayées

Après examen des restes à recouvrer ; il est expliqué que :

Afin de fiabiliser le risque d'irrecouvrabilité, l'état des restes à recouvrer de la communauté de communes la Grandvallière ainsi que les mesures contentieuses effectuées ont été examinés pour les dossiers impayés de plus d'un an sur les débiteurs particuliers (hors institutionnels) afin de constituer des provisions budgétaires conformément à la nomenclature M57.

Il ressort de cet examen que 7 impayés de plus d'un an, pour un total de 2 038,33 €, ne peuvent être admis en non-valeur. Des perspectives de recouvrement semblent encore possibles vis à vis des usagers. Il est néanmoins constaté que l'absence de recouvrement spontané à l'émission des factures ou suites aux diligences du comptable public fait peser sur celles-ci un risque d'irrecouvrabilité.

Il est donc proposé de constituer une provision de 306 € représentant 15 % des impayés de plus d'un an ne pouvant être acceptés en l'état en non-valeur;

Il est précisé que les crédits seront inscrits au budget 2024 à l'occasion de la prochaine décision modificative en dépense de fonctionnement au compte 6817.

→Vote : unanimité

5. Demande de subvention filière nordique 2025

Madame la Présidente informe le conseil communautaire de la démarche mise en place par le Conseil Départemental, pour la demande de subvention de fonctionnement au titre de la promotion de la filière Nordique et de l'entretien de la G.T.J à ski nordique pour l'année 2025.

Elle propose de solliciter une subvention du Conseil Départemental au titre du développement et de la promotion de la filière nordique jurassienne 2025 d'un montant de 1859 euros.

→Vote : unanimité

6. Tarifs 2024-2025 Centre culturel du Grandvaux

Madame la Présidente propose d'instaurer un tarif « spécial enseignants du centre culturel du Grandvaux » pour les agents de l'établissement prenant des cours dans des disciplines musicales. Le tarif proposé est de 211€/an (= - de 26 ans comcom et 3 -ème membre)

Cette proposition favorise la formation continue en interne et l'enrichissement des compétences des professeurs. Ce tarif avantageux est consenti pour 3 ans maximum.

→Vote : **unanimité**

Le secrétaire de séance



Christian BRUNEEL

La Présidente

VESPA Française

